

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 11 MAI 2026 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 05 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2026-033

Election des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (SIESS)

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Annie THOMÉ

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTEY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNER, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Pedram VINCENT

Présents « Groupe de la Minorité » :

Mesdames Catherine FAURÉ, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Martine FREBOURG à Madame Séverine MUGNIER

Monsieur Anthony LABALME à Madame Laetitia PERROQUIN

Monsieur Alexandre VITTOZ à Monsieur Guillaume SOL

Secrétaire de séance :

Floriane ESCOLANO

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel est le distributeur et fournisseur d'énergie du territoire.

Il assure les missions suivantes :

- Gestion du réseau électrique
- Gestion et exploitation de l'éclairage public pour les collectivités locales
- Maîtrise d'ouvrage : études techniques et travaux de réseaux
- Fourniture d'électricité

Le SIESS comporte des représentants de chacune des 36 communes membres.

Suite au renouvellement du conseil municipal de La Balme de Sillingy, il convient d'élire 2 représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune au sein du SIESS.

Se portent candidats : Monsieur Pedram VINCENT comme représentant titulaire et Madame Séverine MUGNIER comme représentante suppléante.

Selon l'article L. 5211-7 du CGCT applicable aux Syndicat Intercommunaux et par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT aux Syndicat Mixte fermés, « I.- Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L. 2122-7 (c'est-à-dire au scrutin secret uninominal à trois tours).

Par dérogation au premier alinéa du présent I, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués. »

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à un vote à main levée.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Après avoir procédé aux opérations de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de conseillers prenant part au vote : 29
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstention : 1
- Nombre de voix pour : 28

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU l'exposé présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article unique :


Suite aux opérations de vote, désigne Monsieur Pedram VINCENT comme titulaire et Madame Séverine MUGNIER comme suppléante pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré par 28 voix pour et 1 abstention (Pedram VINCENT), le conseil municipal adopte la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Floriane ESCOLANO



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.